

## TARIFS SUP'ARCADES 2023-2024

### ➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

### SCOLARITE

MONTANT DES FRAIS	
Contribution des familles annuelle BTS et FCIL	785.00 €
Contribution des familles classe préparatoire à l'enseignement supérieur	1 590.00 €
Cotisation Enseignement Catholique (BTS et FCIL uniquement)	58,30 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves) ( <b>règlement à joindre au dossier</b> )	190.00 €
Droits de réinscription	141.00 €

L'assurance individuelle accidents de votre enfant est incluse dans la contribution des familles.  
Abattement de 5% sur la **contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES,  
et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

**En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû.**

### RESTAURATION

Inscription : avance repas ( <b>règlement à joindre au dossier</b> )	75.00 €
Repas avec jours fixes	6.50 €
Repas avec réservation 48h à l'avance	7.20 €
Repas sans réservation	7.65 €

### APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Votre contribution permet à l'APEL de soutenir des projets et activités de l'établissement. Si vous souhaitez y adhérer, son montant de 25 € sera inclus dans la facture annuelle.